



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
12 juin 2023

OBJET

BUDGET RESIDENCE
AUTONOMIE :
APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 9
votants : 11

DECISION

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 23.15

Séance du 19 juin 2023

Président de séance : Mme Dominique GUILLEUX, vice-présidente du CCAS

Etaient présents : Mme GUILLEUX, Mme VUILLEMIN, M MANZONI, Mme BRECHEMIER, Mme POURET, Mme FERNIOT, M KURT, M ANDREZ, Mme LIME VIEILLE

Etaient absents : Mme LE HIR, M DUMONT, Mme CHABRIER, M ARNAL, M LAPOIRE, Mme GIRAUD

Secrétaire de séance : Nelly BRECHEMIER

Procurations de vote : M DUMONT / Mme GUILLEUX, Mme CHABRIER / Mme POURET

Le compte administratif correspond au « bilan financier » de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Suite à la lecture de la présentation brève et synthétique du compte administratif 2022, Le Conseil d'Administration :

- Approuve le compte administratif 2022,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans l'annexe.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La vice-présidente du CCAS
Dominique GUILLEUX